

BILAN D'ACTIVITES 2008 & PERSPECTIVES 2009

L'année 2008 a vu une importante augmentation de la fiscalité, afin de pérenniser le premier service aux habitants mis en place : Le service des centres de loisirs. Cet effort marque un pas décisif dans la construction de notre inter-communalité, celui de la solidarité entre tous ses habitants. Jusqu'ici aucune arrivée d'entreprise n'a permis d'augmenter les recettes fiscales, et de soulager l'imposition des ménages.

En 2008, la politique de développement économique a heureusement, après 5 années d'efforts soutenus, vu ses premières réalisations avec le début des travaux sur le Parc d'activités Actipôle 12. Il faut maintenant que s'installent les premières entreprises, dont les ouvertures sont espérées entre fin 2009 et début 2010.

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

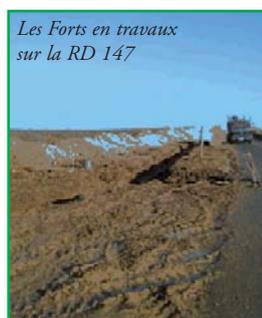
LA VIABILISATION DU PARC D'ACTIVITÉS DÉBUTE

• Le Parc Actipôle 12

Sur le site "Les Forts" à Chérisy, le premier compromis de vente a été signé avec l'entreprise Karkour carrosserie et dépannage. Celle-ci est en cours de création et s'installe sur une surface de 2 000 m². Plusieurs entreprises issues de la région parisienne, sont également en instance de signature. Leurs domaines d'activités se situent plutôt dans le service aux professionnels.

Les travaux de viabilisation débutés en septembre 2008 verront une première tranche de terrains d'une surface de 4,94 ha livrée au 1^{er} trimestre 2009. Rappelons que la surface totale du parc d'activités est de 11,34 ha.

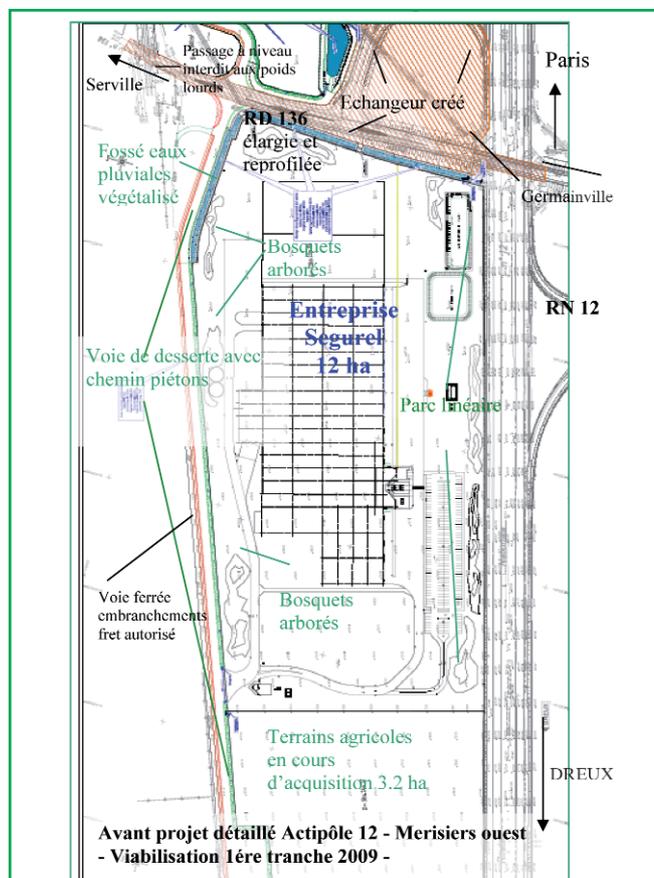
Cette opération d'un coût total de 2 457 500 € bénéficie des financements de l'Etat, et dans le cadre des contrats du Pays Drouais, de ceux de la Région Centre et du Conseil Général. L'ensemble de ces subventions représente 41,6 % ; le solde étant financé actuellement par emprunt, jusqu'à l'encaissement de la vente des terrains.



Sur le site "Les Merisiers" à Germainville,

La Communauté de Communes réalise une Zone d'Aménagement Concerté. La procédure sera achevée au 1^{er} trimestre 2009 et les travaux de viabilisation débuteront ensuite. Cette opération est estimée à 5 759 000 € et bénéficie de financements du Conseil Régional à hauteur de 124 100 € et du Conseil Général à hauteur de 500 000 €. Le solde est financé actuellement par emprunt, jusqu'à l'encaissement de la vente des terrains.

L'échangeur routier au croisement de la RN12 et de la RD136 a reçu toutes les autorisations administratives et techniques. Déclaré d'utilité publique par arrêté du Préfet d'Eure et Loir, les négociations pour les acquisitions foncières sur environ 3 ha sont en cours. Les travaux d'une durée de 8 mois, débuteront dès signature des compromis de vente. L'échangeur permettra de sécuriser la traversée de la RN12 et desservira également le Parc d'activités.



Après une longue procédure d'instruction menée avec sérieux et constance, auprès des services de l'Etat, des opérateurs des voies et réseaux, de la commune de Germainville, des communes limitrophes, la société Segurel a obtenu toutes les autorisations nécessaires. Elle finalise son projet d'installation prenant en compte les exigences d'un développement durable. Un soin particulier a été apporté à la gestion de l'eau, de l'énergie et à l'intégration paysagère.

La Société Civile Immobilière du Marais, constituée à l'initiative de M. Jean-Denis Segurel, chef de l'entreprise familiale, a acheté une surface de 12.2 ha, représentant un peu plus de 1/3 des surfaces cessibles du Parc d'activités (35.74 ha au total). La construction débutera en 2009. L'année 2010 devrait ainsi voir l'ouverture de cette entreprise de commerce de gros alimentaire sur le site, et l'arrivée de ses 200 salariés.

L'augmentation continue du coût de la terre agricole et la difficulté de trouver des réserves foncières d'échange pour les exploitants agricoles, ont conduit la Communauté de Communes à confier l'aménagement du site à un aménageur privé. Une procédure d'appel d'offre va être lancée. L'aménageur aura en particulier pour tâche d'achever la maîtrise foncière du site, sa viabilisation et d'assurer sa commercialisation.

La Communauté de Communes a acquis par l'intermédiaire du Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure et Loir (SMAFEL), environ 10 ha de réserves foncières agricoles à Marcheçais en vue d'échanges fonciers, afin de favoriser la pérennité des exploitations agricoles touchées par les acquisitions sur le périmètre du Parc d'activités. Le SMAFEL de par ses statuts peut conserver en garde les terres durant 5 ans maximum, et assurer 80 % de la charge financière jusqu'à la revente.

• L'arrivée de l'enseigne Lhermite-Loisirs

La Communauté de Communes a signé un compromis de surface de vente avec l'enseigne Lhermite-Loisirs de Vernouillet, en juillet 2008, pour l'extension de ses activités de vente et réparation de machines de jardinage. Ce compromis concerne le bâtiment relais situé en bordure de la RN12, à l'entrée de Chérisy. Une surface de 700 m² sera créée et ouvrira au printemps 2009. Une dizaine d'emplois sont prévus en création à terme.

Rappelons que ce bâtiment avait fait l'objet d'un premier compromis de vente avec l'enseigne Brico-Dépôt, mais que ce projet n'a pu obtenir l'aval de la Commission Nationale d'Equipeement Commercial.

• Le parc éolien à Germainville outil du développement local

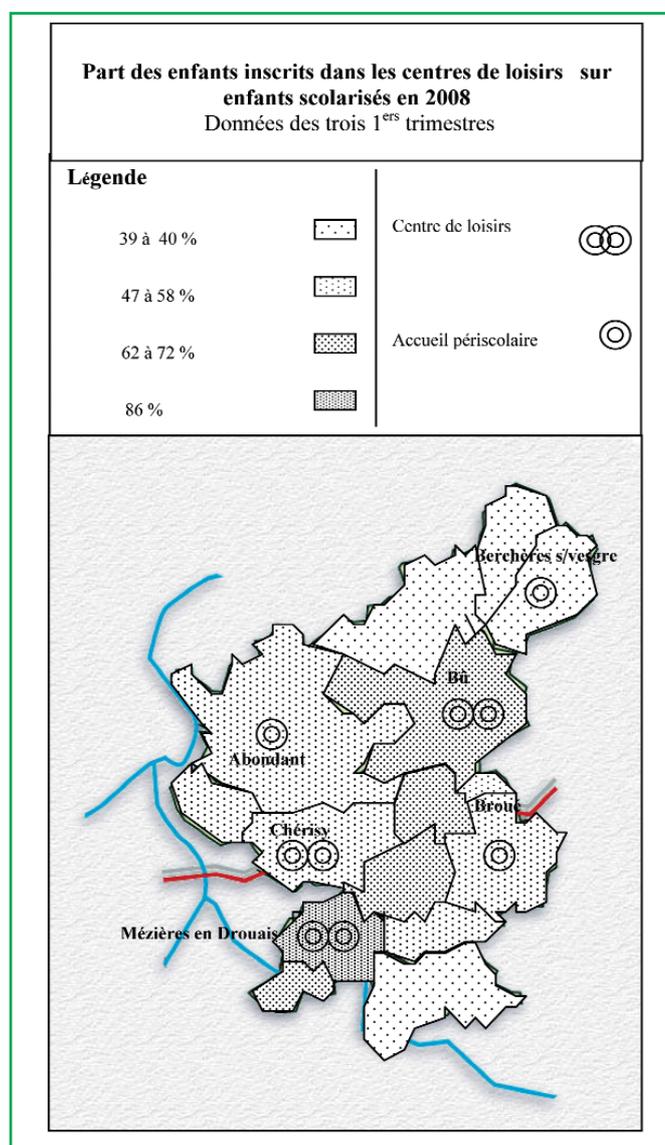
Le permis de construire accordé fin 2007 pour 12 éoliennes de 2 MW chacune, a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, de la part d'une association de riverains, de Germainville. L'affaire devrait être jugée prochainement.

Si l'issue est favorable, les travaux d'implantation, prévus sur une durée de 8 mois pourront commencer. Les deux opérateurs d'électricité locaux, GEDIA et SICAE-ELY, se sont portés acquéreurs à parts égales, de la totalité du parc éolien. Ainsi ils deviendront producteurs d'électricité ; Ce qui pourra garantir leur développement.

2. EDUCATION LOISIRS SPORTS ET CULTURE

• Les centres de loisirs : un service apprécié

Au mois de septembre 2008, après seulement 2 ans d'existence du service sur le territoire, 56.7 % des enfants de 3 à 11 ans (767 enfants inscrits sur 1352 scolarisés), fréquentent l'un des 6 centres de loisirs.



Les Villages du Drouais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

50, rue Charles-de-Gaulle - 28500 Chérisy - tél. 02 37 43 45 83

Les fréquentations moyennes journalières s'établissent selon les périodes, à 173 enfants par jour en période scolaire, 120 enfants les mercredis, 87 enfants pendant les vacances. Ces moyennes sont en augmentation par rapport à 2007.

Le projet éducatif, adopté en Conseil Communautaire, met en valeur la citoyenneté. Il se décline pour chaque centre en projets pédagogiques adaptés à l'environnement du centre et au savoir faire de l'équipe d'animation. Il en résulte une grande cohérence sur les thèmes d'animation proposés aux enfants.



L'hygiène bucco-dentaire, tout un apprentissage

Ces thèmes sont par exemple :

- Les activités sur le patrimoine intercommunal
- Le projet intergénérationnel
- La santé bucco-dentaire
- Les soirées contes « pyjama » parents enfants.

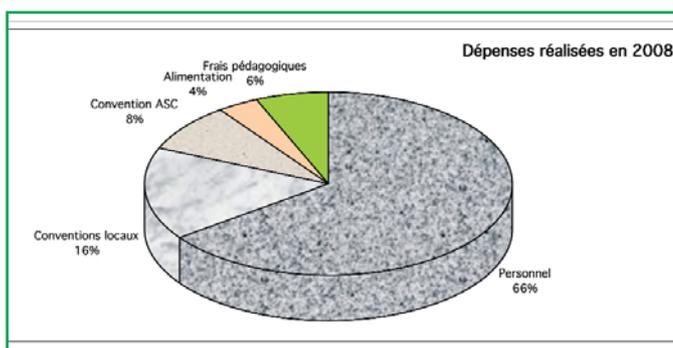


Rencontres des générations sur l'histoire locale - Centre de Bû

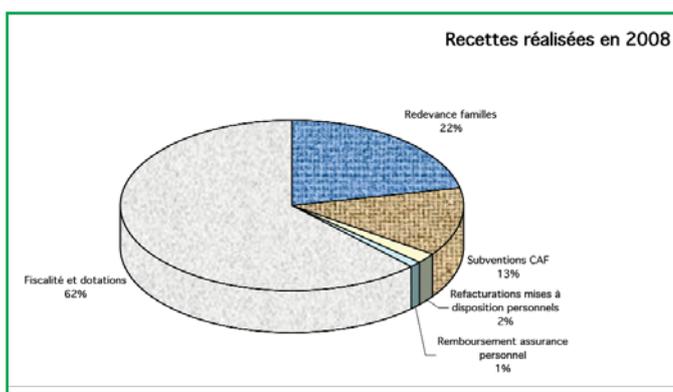
L'activité du service fait en outre l'objet d'un suivi des fréquentations, et d'une surveillance de la gestion financière par tableaux de bord, permettant de maîtriser l'évolution des coûts et d'ajuster au plus près la tarification auprès des familles.

Une enquête de satisfaction sera prochainement proposée aux familles. Elle permettra de mesurer l'impact qualitatif du service et d'en définir les évolutions futures.

Le coût du service et son financement : Pour l'année 2008, le budget global réalisé Enfance est de 689 942 €. Il se répartit comme suit :



La hausse de fiscalité décidée en 2008 a consisté à augmenter tous les taux des taxes additionnelles. La recette moyenne de l'impôt communautaire est ainsi passé de 11.54 €/habitant à 34.51 €/habitant. La recette fiscale de 302 621 €, a été intégralement affectée au financement du service des centres de loisirs.



Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes n'a pu ni en 2007 ni en 2008, créer comme elle l'avait prévu, le relais d'assistantes maternelles, faute de perspectives de recettes fiscales suffisantes.

Compte tenu de l'installation effective d'entreprises en fin 2009 début 2010, l'année à venir sera celle des études de faisabilité financière. Il s'agira d'évaluer les recettes fiscales nouvelles issues de la taxe professionnelle et d'examiner les coûts des nouveaux services, en s'assurant de l'équilibre financier, sans recours à une nouvelle augmentation de l'impôt.

3. NOS AUTRES ACTIONS

- **Service public d'assainissement non collectif**

La législation a évolué. Elle fixe la date butoir sur le contrôle obligatoire des installations d'assainissement à 2012. La Communauté de Communes chiffrera donc la mise en place du service public d'assainissement non collectif, de façon à l'activer en 2010.

- **Le Plan d'eau de Mézières Ecluzelles**

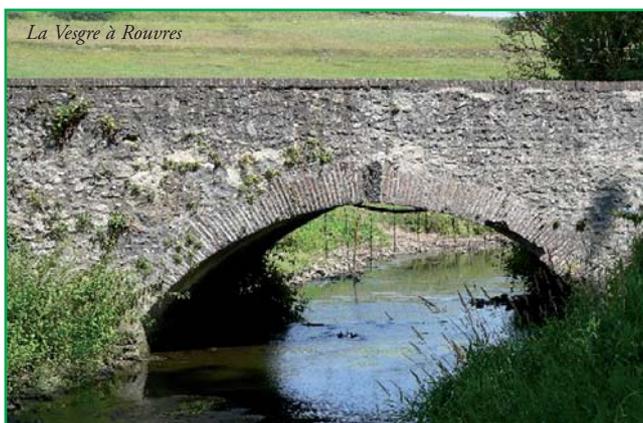
La requalification environnementale du plan d'eau se poursuit dans le cadre d'un plan pluriannuel. La Communauté de Communes Les villages du Douais et la Communauté d'Agglomération du Drouais assurent la gestion du plan d'eau au travers d'un syndicat mixte, le SIPEME. La participation financière s'élève à 2,33 €/habitant. La Communauté de Communes a demandé au Conseil Général d'adhérer au Syndicat pour compléter le financement.

- **Mission de prévention spécialisée**

Le Conseil Général a conduit sur le territoire de la Communauté de Communes une mission de prévention spécialisée avec l'IFEP qui œuvre actuellement sur la ville de Dreux. Il s'agissait de mesurer l'intérêt d'une telle action auprès de la population. Une dizaine de jeunes ont fait l'objet d'un suivi par l'éducateur spécialisé. Le coût de l'opération soit 90 000 € dont 80 % financés par le Conseil Général et 20 % par la Communauté de Communes, n'a pas permis sa reconduction.

- **Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal et les appels à projet du Contrat Etat Région**

Le Conseil Général et le Conseil Régional fixent des priorités d'actions aux Communautés de Communes au moyen de contrats ou d'appels à projet. Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal et Le Contrat Régional de Pays fixent des enveloppes financières pour la période 2008-2011.



Les propositions de réservation financière de la Communauté de Communes ont presque toutes été retenues pour un montant global de subventions de 837 500 € par le Conseil Général et de 136 400 € par le Conseil Régional. Ces propositions feront l'objet d'une étude de faisabilité financière et technique. Le Conseil Communautaire se prononcera sur les conditions de leur réalisation. Parmi ces propositions, seule la réalisation du Parc d'activité Actipôle 12 à Germainville a déjà fait l'objet d'une prise de décision. Les autres propositions sont à l'étude. Elles concerneraient une crèche et halte garderie, une maison des jeunes et une maison des services publics, sous réserve du transfert des compétences correspondantes, de disponibilité de l'autofinancement suffisant et de l'évolution des textes réglementaires.

L'évaluation des besoins des personnes âgées à domicile et l'établissement d'un schéma de cohérence territoriale n'ont pas été retenus, mais ils pourront faire l'objet de financements spécifiques différents.



Président de la Communauté : Michel LETHUILLIER
Directeur de la publication : Cécile LAMY
Rédaction : Commission Communication de la Communauté de Communes
Réalisation : Ccommunication - 28100 Dreux
Tirage : 1500 exemplaires

N'oubliez pas de venir prendre des nouvelles sur votre Site Internet

www.lesvillagesdudrouais.com